

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION GENERALE DES PONTS ET CHAUSSEES

PROJET D'AMENAGEMENT DU
RESEAU ROUTIER CLASSE -PHASE IV
Travaux d'achèvement des tronçons de la GP14
PK86-105,2 et PK105-117

Avis d'Appel d'Offres International n°4/2009/DGPC
Date : 16/02/2009

1. Le Gouvernement Tunisien a obtenu de la Banque africaine de développement, un prêt pour financer le coût du projet d'aménagement du réseau routier classé-Phase IV. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des marchés issus du présent appel d'offres.

2. La Direction Générale des Ponts et Chaussées du Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire lance un appel d'offres international pour l'achèvement des travaux de réhabilitation des lots suivants :

- Lot B1 : la route GP14 du PK 86 au PK 105,2
- Lot B2 : la route GP14 du PK 105,2 au PK 117.

3. Sont admis à concourir :

3.1 - tous les soumissionnaires venant de pays répondant aux critères de provenance tels que définis dans les *Règles de procédure de la BAD en matière d'acquisition des biens et travaux*,

3.2 - les entreprises ou groupements d'entreprises tunisiens agréées pour l'activité route, spécialité R0 : Entreprise générale, et classés selon les catégories suivantes :

- 3.2.a - Catégorie 5, pouvant soumissionner pour les 2 lots B1 et B2.
- 3.2.b - Catégorie 3 et 4 pouvant soumissionner que pour le lot B2.

4. Les dossiers d'appel d'offres peuvent être achetés auprès de la Direction des Etudes à la Direction Générale des Ponts et Chaussées - Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire à l'adresse suivante : Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins-1030 Tunis - Tunisie, à compter du **Lundi 16 février 2009**, moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinq cent dinars tunisiens (500,000 DT) par lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse.

5. Les offres doivent être accompagnées d'un acte de cautionnement de soumission au titre de chaque lot d'un montant égal à :

- Soixante Dix mille dinars tunisiens (70.000 DT) pour le lot B1.
- Cinquante mille dinars tunisiens (50.000 DT) pour le lot B2.

Elles doivent être établies conformément aux indications du dossier d'appel d'offres, et doivent être adressées par voie postale (par rapide poste) à l'adresse indiquée au point 4 ci-dessus, pour être reçues au plus tard le **samedi 18 avril 2009 à 9H30mn**. Toute offre parvenue après ce délai (date et heure) sera rejetée.

Les offres techniques et financières seront ouvertes le **samedi 18 avril 2009 à 10H 00mn**, à la Direction Générale des ponts et Chaussées en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.